

Aides publiques régionales

Wallonie

Conformément au prescrit de la loi Breyne, le Promoteur informe l'acquéreur quant à l'existence d'éventuelles aides publiques.

A cet effet, le Promoteur invite l'acquéreur à se rendre sur le site internet de la Région Wallonne qui reprend l'ensemble des informations relatives aux primes et aides disponibles en matière de logement.

L'acquéreur est donc invité à se rendre à l'adresse suivante :



Plus d'informations sur : <https://energie.wallonie.be/fr/aides-et-primes.html?IDC=6358>

L'acquéreur restant seul responsable des différentes démarches à entreprendre en vue de l'obtention d'une éventuelle aide ou prime régionale.